



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 01/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

**Postulat de M. Pascal FOSCHIA
« Pour un engagement plus soutenu de notre Commune
en faveur de la formation professionnelle »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2016, Monsieur le Conseiller communal Pascal Foschia a déposé un postulat.

Dit postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité :

- d'engager à l'avenir 2-3 apprentis supplémentaires ;
- de chiffrer les incidences financières liées à ces futurs engagements et de les intégrer au budget dans les meilleurs délais ;
- de favoriser dans la mesure du possible, l'engagement en tant qu'apprentis, de jeunes habitants de notre Commune ;
- de dresser un bilan afin de connaître les actions concrètes émanant du Conseil d'Etablissement (où d'ailleurs siège une représentante de la Municipalité) en matière de promotion de l'apprentissage notamment en vue d'expliquer aux élèves et/ou aux parents la valeur ajoutée de la formation duale et de la formation professionnelle en général.

En préambule, relevons que la Municipalité partage le point de vue de Monsieur Foschia et estime également primordial d'offrir des places de formation à notre jeunesse.

D'ailleurs, la Commune de Villeneuve est certifiée, année après année, « Entreprise formatrice ».

De plus, à qualifications égales, la Municipalité privilégie systématiquement des jeunes domiciliés dans notre Commune ou éventuellement dans les communes du Cercle.

Situation actuelle

Le Greffe municipal forme un/une apprenti/e employé/e de commerce en permanence.

Le Contrôle des habitants forme sa première apprentie employée de commerce depuis 2015.

La voirie forme un apprenti agent d'exploitation « voirie » depuis plusieurs années et va engager un deuxième apprenti agent d'exploitation « conciergerie » à partir de la rentrée 2017.

Quant à notre triage forestier commun avec la Commune de Veytaux, il a déjà deux apprentis, un pour chaque Commune. Il n'est pas possible d'en former un troisième, ceci pour des questions de sécurité, faute de personnel d'encadrement suffisant.

Les locaux de la Bourse communale, de la Police et du Bureau technique ne permettent hélas pas l'engagement d'un/e apprenti/e, faute de place.

Avenir

Lorsque l'administration communale occupera de nouveaux locaux, plus spacieux - tel qu'il est prévu de le faire dans le cadre du projet de la Poterlaz - il sera possible d'engager de nouveaux apprentis, dans les services communaux qui n'en ont, à ce jour, pas la possibilité.

Nous relevons encore que la Direction des écoles de Villeneuve publie systématiquement nos offres d'emploi pour des apprenti/e/s.

Bilan du Conseil d'établissement

Celui-ci appuie deux actions qui favorisent l'insertion des élèves dans le monde professionnel :

A) Projet LIFT

Conçu pour les élèves de 10 -11èmes ou en classe de développement qui peinent à trouver une voie professionnelle, ce concept a pour but de leur faire découvrir différents métiers. Une Place de Travail Hebdomadaire (PTH) au sein d'une entreprise leur est offerte durant 3 mois. Tous les mercredis après-midis, l'élève découvre ainsi le monde du travail par immersion. Une convention est signée entre la famille, l'école et l'élève, ainsi qu'entre l'école et l'entreprise, tout comme un contrat entre l'élève et l'entreprise. Cette dernière rémunère l'élève à hauteur de 5Frs /heure environ.

Le projet LIFT a pour la première fois été évoqué au sein du Conseil d'établissement en 2013. Il a été décidé que M. Julien Richard, TSP et membre du Conseil d'établissement, soutienne la démarche proposée par le Doyen des écoles. Alors que ce dernier s'occupe à trouver des places en entreprise et des démarches administratives, le TSP anime régulièrement des ateliers réunissant tous les bénéficiaires du programme LIFT et accompagne individuellement les élèves par rapport à leur PTH. Depuis 2014 la Commune de Villeneuve participe activement au programme LIFT, le secteur de la voirie prenant régulièrement en charge des élèves issus de notre établissement scolaire. La bibliothèque scolaire, la Commune de Roche ainsi que quelques entreprises de la région sont également devenues partenaires du programme LIFT dont bénéficient, depuis 2 ans, une douzaine d'élèves par année.

B) Mix Age

Initié par un enseignant, M. Stéphane Trachsel, membre du Conseil d'établissement, et développé en 2013/14 par un groupe de travail composé de trois membres du Conseil d'établissement, Mix Age consiste à faire appel à un senior pour servir de « coach » à un jeune qui souhaiterait avoir de l'aide dans sa démarche pour trouver un stage ou un apprentissage. Environ 150 coaches ont été ciblés (uniquement des personnes à la retraite connues des membres du conseil) et une séance d'information organisée.

12 retraité(é)s ont répondu favorablement à l'invitation pour 10 élèves demandeurs. Faute de demandes en 2016 de la part des élèves, le projet Mix Age est actuellement en stand by.

Nous tenons à souligner le bon suivi des élèves via plusieurs mesures qui sont entreprises au sein de l'établissement scolaire en vue de l'insertion professionnelle des élèves :

Dès la 10^{ème} année, tous les élèves de l'établissement scolaire - encadrés par leurs enseignants et leur conseillère en orientation, Mme Jessica Davis - commencent à travailler sur leur projet professionnel. Plusieurs démarches leur permettent ainsi d'explorer les métiers et le monde professionnel (passage de la conseillère en orientation dans toutes les classes, films sur les métiers, test d'intérêt pour cibler les domaines susceptibles de plaire au jeune, 1^{er} passage en classe au salon des métiers et de la formation à Lausanne, semaine de stage en entreprise et visites d'entreprises). En 11ème, l'accent est mis sur la recherche concrète d'une place de formation professionnelle. Chaque élève peut à nouveau compter sur l'encadrement de ses enseignants et de la conseillère en orientation (passage en classe, suivi individuel, atelier collectif de préparation à l'entretien d'embauche, etc...)

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse au Postulat de M. Pascal Foschia « pour un engagement plus soutenu de notre Commune en faveur de la formation professionnelle »

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 20 décembre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Syndique

Villeneuve, le 20 décembre 2016/YCX